

Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

ARRETE N°ARR/2020/DG/6

Le Maire de la Ville de Hem,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2215-1;

Vu le Décret n°2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19 ;

Vu la demande en date du 19 mars 2020, de M le Préfet du Nord, de procéder par arrêté municipal sans délai à la fermeture de toutes les plaines de jeu, parcs et jardins publics de dimensions significatives qui, de ce fait, sont susceptibles de provoquer des regroupements et concentrations de personnes ;

Considérant qu'il y a lieu de fermer les parcs municipaux, jardins et plaines de jeu afin de proscrire toutes concentrations de personnes pour lutter contre la propagation du virus,

ARRETE

Article 1 : Les plaines de jeu, parcs et jardins publics ci-dessous sont fermés jusqu'à nouvel ordre :

- Le parc de la Mairie situé à l'arrière de l'hôtel de ville de HEM ;
- Le jardin des perspectives à Hem ;
- Les aires de jeu situées sur le territoire communal de la ville de HEM ;
- L'aire de jeu située au triangle des saules rue des écoles ;
- Le city stade situé au sein du complexe Diligent ;
- L'aire de jeu située au Square Charcot ;
- Le Mail Dunant ;

Article 2 : Cette mesure restera en vigueur jusqu'à nouvel ordre ;

Article 3 : Il ne pourra être dérogé à ces prescriptions sous aucun prétexte et sans aucune mesure ;

Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et punies, conformément à la législation en vigueur.

Article 5 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Article 6 : Cet arrêté prend effet dès ce jour.

Article 7 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Nord, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem.



Fait à Hem, le 19 mars 2020

Pascal Nys
Maire de Hem